

Date de convocation : 22/03/2024	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le neuf avril deux mil vingt-quatre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Florian CHAUDIER, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (19).

Excusés : Cédric BROUSSARD (pouvoir à Hélène DREVET), Dimitri CLOT, (pouvoir à Florian CHAUDIER), Emeline MOUNIER (pouvoir à Isabelle MEYNET), (3).

Absent : Fabienne MANOHA (1).

Monsieur Thierry SABOT a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Déclassement et déplacement chemin rural Ld La Côte.

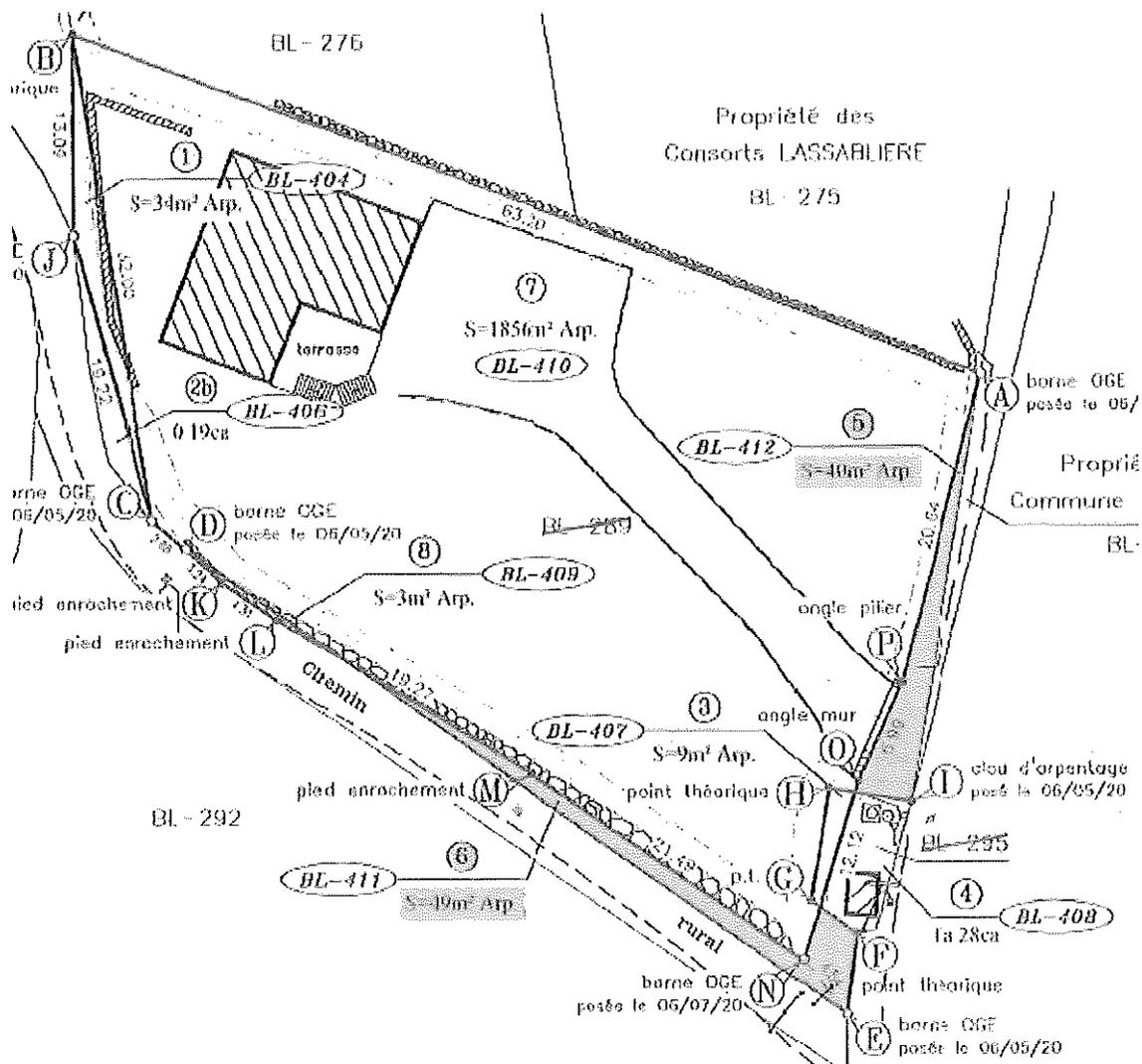
DCM 20240409-10

Monsieur Le Maire rappelle la délibération DCM n°20220922 relative à un projet d'aliénation d'une partie du chemin rural au lieu-dit La Côte au profit de Monsieur et Madame GARNIER Gérard et à son déplacement en vue de l'installation d'une bâche à incendie au droit des parcelles BL n°289 et 292.

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de préciser les parcelles et les contenances cédées à Monsieur et Madame GARNIER et celles acquises par la commune de Dunières, conformément au plan ci-dessous.

AR Prefecture

043-214300873-20240409-DCM20240409_10-DE
Reçu le 15/04/2024



Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise l'échange, sans contrepartie financière de part et d'autre, des parcelles BL 404 d'une contenance de 34 m², BL 407 d'une contenance de 9 m² et BL 409 d'une contenance de 3 m², appartenant à la commune, avec les parcelles BL 411 d'une contenance de 49 m² et BL 412 d'une contenance de 40 m² appartenant à Madame et Monsieur GARNIER Gérard ;
- Décide que les frais de notaire seront à la charge de Madame et Monsieur GARNIER Gérard ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AR Prefecture

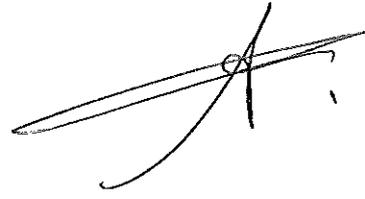
043-214300873-20240409-DCM20240409_10-DE
Reçu le 15/04/2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,



Le Maire,
Pierre DURIEUX

Le Secrétaire de séance,
Thierry SABOT

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Thierry SABOT'.

AR Prefecture

043-214300873-20240409-DCM20240409_10-DE
Reçu le 15/04/2024